COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE

REUNION DU MERCREDI 27 JUILLET 2022

Le 27 juillet 2022, à 16 heures 15, les membres de la Commission Permanente, convoqués par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient sous son format délibérant.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en mode Teams :

M. Romain COLONNA et Mme Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

Mme Valérie BOZZI par M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Xavier LACOMBE par M. Jean-Martin MONDOLONI et M. Saveriu LUCIANI par Mme Julia TIBERI.

Est absente:

Mme Christelle COMBETTE.

Assistent également à la réunion :

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (Teams),

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation (Teams),

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse (Teams),

- M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
- M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Mme ARRIGHI est désignée en qualité de secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel nominal et la Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance.

RAPPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n^u 225 : Appruvazione di u prucessu verbale di a Cummissione Permanente di u 29 di ghjunghju di u 2022.

Rapport n° 225 : Approbation du procès-verbal de la Commission

Permanente du 29 juin 2022.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet à l'approbation des commissaires le procès-verbal de la Commission Permanente du 29 juin 2022.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le procès-verbal considéré n'appelle aucune observation de la part **des commissaires** et il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu n^u 226 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di Corsica in u quadru di u ciculu di travagliu incù u Guvernu.

Rapport n° 226 : Mandat spécial accordé à une délégation de la Collectivité de Corse dans le cadre du cycle de réunions avec le Gouvernement.

La Présidente MAUPERTUIS présente le rapport et le met aux voix.

Est absente: Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GENERALE

Raportu nu 186 : Spese di spiazzamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è di i soci di

l'istanze cunsultative.

Rapport n° 186 : Frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que la commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Le rapport est soumis aux suffrages des commissaires.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu nº 195 : Impiegu di Direttrice di Scagnu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica aprendu u dirittu à l'attribuzione di una vittura di funzione per necessità assuluta di serviziu.

Rapport n° 195 : Emploi de Directrice de Cabinet de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service.

S'agissant d'un rapport relatif à sa directrice de cabinet, la Présidente MAUPERTUIS invite l'intéressée à quitter provisoirement l'hémicycle.

M. PAOLINI présente le rapport.

Il est précisé que la commission des Finances et de la Fiscalité a

émis un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n^u 220 : Dispuzitivu di sustegnu à l'ecunimia pruduttiva è di prussimità.

Rapport n° 220 : Dispositif de soutien à l'économie productive et de proximité.

Le rapport est présenté par M. VINCIGUERRA.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

- M. BENEDETTI souligne le caractère ancien de cette mesure et déplore que le curseur ne soit pas placé de manière plus accentuée sur la revitalisation de l'intérieur et sur certains types de commerce. Par ailleurs, il note que le règlement d'aides peut donner lieu à une mauvaise interprétation et que, sous certaines conditions, la subvention est cumulable avec le crédit d'impôt.
- M. VINCIGUERRA confirme que telle qu'établie, la règle permet le cumul à la condition expresse de ne pas dépasser les 200000 € au titre du *de minimis*.

Le rapport est mis aux voix par la Présidente MAUPERTUIS.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP:0

<u>INNUVAZIONE - CUNTROLLU – VALUTAZIONE / INNOVATION -</u> CONTROLE - EVALUATION

Raportu nu 197: Tarriturializazioni di u prugramma d'invistimenti d'avvena 4 -Avviamentu di i Chjami à Prughjetti currispundenti.

Rapport n° 197: Territorialisation du programme d'investissements d'avenir 4 - Lancement Appels à Projets correspondants.

La présentation du rapport est effectuée par M. VINCIGUERRA.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Cette dernière a émis un avis favorable. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote, le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI fait observer que la somme allouée à la Corse est notoirement insuffisante et que l'île, *in fine*, contribue avec l'Etat à cofinancer les autres régions. Une renégociation est indispensable pour

obtenir, d'une part, des éléments d'explication sur l'allocation arbitraire de la somme considérée, et pour disposer, d'autre part, d'un montant complémentaire.

M. VINCIGUERRA partage les arguments développés par M. BENEDETTI. Cependant, la négociation devra porter sur le programme France 2030 pour lequel l'Etat a annoncé un montant de crédits à hauteur de trente-quatre milliards d'euros. Nonobstant, il n'apprécie guère un montage au sein duquel la Collectivité de Corse cofinance avec l'Etat un dispositif mis en œuvre par BPI France, l'établissement agissant ainsi en qualité d'opérateur.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABS.: 1 NP:0

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu nu 200: Approvu di a cunvinzioni di partinariatu trà a Cullittività du Corsica è a cumuna di Livia par l'avvalurata di i siti archiulogichi di Cuccuruzzu è di Capula/ San Larenzu, prutetti à titulu di i munimenti storichi.

Rapport n° 200 : Approbation de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et la commune de Livia pour la valorisation des sites archéologiques de Cuccuruzzu et de Capula /San-Larenzu, protégés au titre des monuments historiques.

Mme LUCIANI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS lit le rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Ladite commission a émis un avis favorable et le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote.

M. BENEDETTI prend acte de ce rapport et se déclare satisfait de ce que la Collectivité de Corse s'inscrive dans un processus de cogestion. Cependant, il considère que la durée de la convention est trop courte et il suggère que celle-ci soit portée à deux ans reconductibles.

Mme LUCIANI n'est pas formellement opposée à ce que cette piste soit explorée. Nonobstant, elle travaille à l'établissement d'un transfert définitif et envisage d'aboutir l'an prochain.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport dont il s'agit aux suffrages des commissaires.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI et Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

<u>S'est abstenu</u> : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR: 11 CONTRE: 0 ABS.: 1

NP:0

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS est contrainte de quitter la séance et donne pouvoir à M. Hyacinthe VANNI.

ACQUA È RISANAMENTU - EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu nº 223 : Taravu - Una vaddi in lascita - Cuntinuazioni di travadddi di ristoru, d'intrattinimentu, di gistioni è di valurizazioni di l'acquapendi di u Taravu.

Rapport n° 223 : Taravu - Une vallée en héritage : Poursuite du plan pluriannuel de travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de valorisation du bassin versant du Taravu.

Le rapport est présenté par M. GIOVANNANGELI.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI met notamment en exergue le fait que, s'agissant d'opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse, la maquette de financement n'est pas conforme pour la part concernant l'Agence de l'Eau. Le programme porte en substance sur la seule partie environnementale.

M. GIOVANNANGELI partage le constat effectué par M. BENEDETTI. Dans cet esprit, la création d'une Agence de l'Eau Corse demeure une vraie priorité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 9 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP:0

<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>

Raportu nu 198 : Scelta di u modu di gestione pè a sfruttera di 8 porti di pesca di Cismonte.

Rapport n° 198 : Choix du mode de gestion pour l'exploitation des 8 ports de pêche du Cismonte.

Mme MATTEI présente le rapport.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les commissaires ont émis un avis favorable. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

La Présidente MAUPERTUIS lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a délivré un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote. Mme SANTUCCI ne participe ni au débat ni au vote.

- M. CAITUCOLI estime que les plaisanciers concurrencent les pêcheurs artisanaux, ce qui constitue un réel problème. Un travail sera accompli par la commission des Affaires Européennes en ce sens dans les prochaines semaines. Il y a lieu de renforcer les comités régionaux de pêche.
- M. BENEDETTI fait part de son opposition à la procédure de délégation de service public qui a été retenue pour assurer le traitement de ce dossier au motif qu'elle n'est pas adaptée pour des petites infrastructures. Il préconise la création d'une structure publique regroupant notamment les communes concernées. Il s'agit de disposer d'un outil technique et administratif adapté associant la Collectivité de Corse, les pêcheurs et les communes. A terme, la création d'un Office de la Mer se révèle indispensable.

Mme MATTEI juge la remarque de **M. CAITUCOLI** constructive, un rééquilibrage est nécessaire.

Elle partage également le point de vue de **M. BENEDETTI** consistant à envisager de créer un Office de la Mer et de la Pêche. Pour ce qui porte sur la délégation de service public avec affermage, l'intérêt de ce choix réside dans le fait de parvenir dans les cinq prochaines années à mener à terme l'ambitieux programme de travaux de remise à niveau qui a été arrêté. Cela permettra de disposer d'une meilleure visibilité une fois ces investissements lourds achevés.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

Ne participe pas : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 1

Raportu n^u 196 : Serviziu di trasportu pè u paese di U Ghjirulatu - Approvu di u cuntrattudicuncessione di serviziu publicu.

Rapport n° 196 : Desserte du hameau d'U Ghjirulatu - Approbation du contrat de concession de service public.

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

Mme TIBERI exprime ses craintes et ses interrogations sur ce dossier sensible qu'elle qualifie de "flou". L'institution subventionne le délégataire, en l'occurrence la SAEML OSANI-GHJIRULATA. Elle fait aussi l'acquisition du navire et, in fine, le met à la disposition de la SAEML suscitée pour une somme modique. En substance, cette société exploite un autre navire mis à la disposition par la commune. En ce qui la concerne, elle manifeste, en y associant le groupe politique auquel elle appartient, un attachement au service public et à la qualité du service rendu aux usagers. De ce point de vue, elle s'étonne du choix du prestataire qui a obtenu une note médiocre au niveau de la qualité de son offre mais également de ce que le siège social de la société en cause soit situé sur la commune d'OSANI. Elle évoque aussi des proximités familiale et politique. Pour ces raisons, elle souhaite obtenir des éclaircissements. Elle conclut en mentionnant que le groupe Avanzemu adoptera une attitude prudentielle et qu'il votera contre ce rapport.

M. BENEDETTI demande à ce qu'une clause soit rajoutée au contrat portant sur un droit d'usage du bateau par la Collectivité de Corse durant la période hivernale pour desservir d'autres sites.

Mme MATTEI rappelle à Mme TIBERI que le groupe Avanzemu n'a pas siégé à la réunion de la commission de Délégation de Service Public où il est pourtant représenté. Elle certifie que l'offre du prestataire était techniquement conforme. En tout état de cause, une note sera produite. Concernant, l'introduction d'une clause telle que M. BENEDETTI l'a évoquée, elle partage sa volonté de disposer d'un droit de regard. La desserte du hameau de Girolata ne peut pas être accessoire.

- M. BENEDETTI préconise que la Commission Permanente prenne acte dès à présent de l'établissement d'un rapport d'étape portant sur le suivi de la Délégation de Service Public (DSP) dans deux ans.
- M. BIANCUCCI évoque le principe d'une clause de revoyure.

Mme MATTEI n'envisage en aucune manière de revenir sur la DSP. Sur l'armement du second bateau neuf, elle prévoit un avenant. La revoyure interviendra dans deux ans.

Le rapport est mis aux voix par la Présidente MAUPERTUIS.

Est absente: Mme Christelle COMBETTE.

Le rapport est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

<u>Ne participent pas</u> : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR: 9 CONTRE: 2 ABS.: 0 NP: 3

EUROPA E INTERNAZIUNALE - EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu nº 232: Disignazioni di i soci di l'organi dilibarativi di u prugramma di cuuparazioni tarrituriali aurupea INTERREG Italia-Francia Marittima.

Rapport n° 232 : Désignation des membres des instances délibérantes du programme de coopération territoriale européenne INTERREG Italie-France Maritime.

Mme MATTEI présente le rapport au titre duquel il convient de désigner un représentant pour siéger au Comité de suivi du programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

La Commission Permanente prend acte du rapport et désigne à l'unanimité Mme MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, pour siéger au sein du comité en cause.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette

MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu nu 187: Acquistu di parcelle nantu à u territoriu di a cumuna di Sari è Sulinzara - Regularizazione fundiaria di prese chì accorrenu par l'opare di rinforzu di un ripale in Canella.

Rapport n°187: Acquisition de parcelles sises sur le territoire de la commune de Sari è Sulinzara -Régularisation foncière d'emprises nécessaires aux travaux de confortement d'un talus au lieu-dit Canella.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a délivré un avis favorable. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

Mme NIVAGGIONI fait observer que des centaines de personnes ne parviennent pas à accéder à la plage et garent leurs véhicules en bordure de la route territoriale.

- M. BIANCUCCI ajoute que les délaissés sont occupés par des baraques à frittes alors qu'ils pourraient être aménagés.
- M. BENEDETTI sollicite le retrait de ce rapport, certaines parcelles de terrain sont situées en Espaces Remarquables Caractéristiques du patrimoine. Il évoque également la problématique des différentiels des prix d'acquisition.
- M. PAOLINI partage l'analyse de Mme NIVAGGIONI et de M. BIANCUCCI. Il y a lieu de procéder à un travail approfondi pour mettre la zone en sécurité. Sur la valeur des biens, l'expert justifie la différence de prix en invoquant la proximité des habitations pour certaines parcelles. Nonobstant, il fera effectuer des expertises complémentaires, l'une par

les services de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et l'autre par un prestataire qualifié.

Au vu de tous ces éléments néanmoins, **M. PAOLINI** procéde au retrait du rapport.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu nu 188 Attribuzione di una guaranzia d'imprestitu à L'Uffiziu Publicu di l'Alloghju di a Culletività di Corsica per l'uperazione « Rue du Colle » in BASTIA d'acquista in VEFA di 25 alloghji suciali PLS.

Rapport n° 188 : Attribution d'une garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse pour l'opération « Rue du Colle » à BASTIA Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs PLS.

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le rapport est soumis aux suffrages des commissaires par la Présidente MAUPERTUIS.

Est absente : Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu nu 191 : Aghjustu à a cunvenzione trà a Cullettività di

Corsica è u Serviziu d'incendiuè di succorsu di Cismonte pè a messa in opera di u prugettu di cullaburazione interregiunale MEDSTAR.

Rapport n° 191 : Avenant à la convention entre la Collectivité de Corse et le Service d'incendie et de secours du Cismonte pour la mise en œuvre du projet de collaboration interrégionale MEDSTAR.

M. VANNI en sa qualité de Président du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte ne participe ni au débat ni au vote et quitte provisoirement l'hémicycle.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la commission des Finances et de la Fiscalité ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI ne manque pas de faire part de sa satisfaction s'agissant du taux de subvention qui atteint 85%.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE et Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Julia TIBERI

POUR: 11 CONTRE: 0

ABS.: 0 NP:0

La Présidente de l'Assemblée de Corse quitte définitivement la séance et se rend à la cérémonie des bacheliers qui ont obtenu la mention "Très

bien". Elle donne pouvoir à M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, qui assure à présent la présidence.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu nº 189 : Attualizazioni di u cunvinziunamentu pluriannincu 2021-2023 di i Strutturi di l'Insirzioni par via di l'Attività Icunomica. Rapport n° 189 : Actualisation du conventionnement pluriannuel 2021-2023 des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

M. VANNI lit le rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Un avis favorable a été émis. Les groupes Un Soffiu Novu, Avanzemu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI soulève un problème lié aux signatures des conventions qui seront paraphées par le Président du Conseil exécutif de Corse, d'une part, et par un ayant-droit qui pourrait être un Conseiller exécutif, d'autre part.

Après un bref échange, il est convenu de procéder aux vérifications.

M. VANNI met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: M. Paul-Joseph CAITUCOLI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP:0

Raportu nº 192 : Ingagiamentu finanziariu di a Cullettività di Corsica pè a creazione di una Piattaforma di servizii cuurdinati d'accumpagnamentu 0-25 anni à titulu di sperimentu per 3 anni.

Rapport n° 192 : Engagement financier de la Collectivité de Corse concernant la création d'une plateforme d'accompagnement multimodal 0-25 ans à titre expérimental pour 3 ans.

Le rapport est présenté par Mme GUIDICELLI SBRAGGIA.

M. VANNI donne lecture du rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Un avis favorable a été délivré. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix par M. VANNI.

<u>Sont absents</u>: M. Paul-Joseph CAITUCOLI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu nu 193 : Missa in baddu di a Chjama à prughjetti Invichjà bè in Corsica pà u periudu 2023-2024.

Rapport n° 193 : Appel à projets Bien vieillir en Corse pour la période 2023/2024.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

M. VANNI lit le rapport de la commission de l'Education, de la

Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Elle a émis un avis favorable. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote et le groupe Avanzemu était absent.

M. VANNI sollicite les suffrages des commissaires.

<u>Sont absents</u>: M. Paul-Joseph CAITUCOLI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu n^u 219 : Dumanda di ricorsu di grazia di e cuntribuzione à e spese di piazzamentu.

Rapport n° 219 : Demande de recours gracieux des contributions aux frais de placement.

Le rapport est présenté par Mme GUIDICELLI SBRAGGIA.

M. VANNI lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité qui a émis un avis favorable.

M. VANNI met aux voix le rapport.

<u>Sont absents</u>: M. Paul-Joseph CAITUCOLI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène

CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES</u>

Raportu nu 194 : Agenza Naziunali di u Sport : Fondu tarrituriali 2022.

Rapport n° 194: Agence Nationale du Sport: Fonds territorial 2022.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA procède à la présentation du rapport.

- M. VANNI donne lecture du rapport de la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Elle a délivré un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote et le groupe Avanzemu était absent.
- M. VANNI lit le rapport de la commission des Finances et de la Fiscalité. Celle-ci a émis un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote et le groupe Core In Fronte était absent.

Mme TIBERI s'étonne de ce que l'audit réalisé sur le Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROSC) ne soit pas reproduit en annexe du présent rapport. Elle souhaite disposer de précisions le concernant d'autant que la subvention allouée à cet organisme au titre de l'exercice budgétaire 2021 n'a pas été versée par la collectivité.

- M. MONDOLONI formule les mêmes interrogations.
- M. BENEDETTI partage les propos des précédents intervenants. Il s'inquiète de la situation des salariés du CROSC. En ce qui concerne les aides attribuées, il indique qu'il a procédé à une comparaison sur deux années consécutives. Il constate que les montants ne varient guère hormis quelques exceptions. Cette situation l'interpelle d'un point de vue

politique.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA rapporte qu'elle a pris l'attache des présidents de groupes sur la problématique du règlement des aides et que seul M. BENEDETTI a répondu. S'agissant de la situation du CROSC, elle s'avère particulièrement préoccupante. Le cabinet auditeur n'a pas communiqué l'intégralité des documents mais il a suggéré, tout comme l'ont fait les conseils de la collectivité, l'arrêt des versements des aides.

Elle rappelle que l'institution n'est pas tenue de réunir la commission territoriale pour le développement du sport en Corse qui n'émet qu'un avis consultatif.

En conclusion, **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA** fait état des relations complexes que l'institution entretient avec le CROSC. Ce dernier demeure seul responsable de cette situation problématique. Elle mentionne que l'organisme dont il s'agit a fait l'objet d'un article 40.

Le rapport est mis aux voix par M. VANNI.

<u>Sont absents</u>: Mme et MM. Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI et Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 12 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

FURESTE - FORETS

Raportu n^u 222 : Cartula di gistioni di u massicciu di a furesta di Tova è cartula di rigulamintazioni di l'accessi à i pisti di u stessu massicciu.

Rapport n° 222 : Charte de gestion du massif forestier de Tova et charte de réglementation des accès aux pistes de ce même massif forestier.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

Mme NIVAGGIONI donne lecture du rapport de la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Un avis favorable a été émis. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote et le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absent.

M. VANNI met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: Mme et MM. Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI et Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 12 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

RISORSE UMANE - RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 218 : Evuluzione di e mudalità di u tempu di travagliu di i capisettori chì assumenu e so missione pressu à : agenti nantu à u terrenu incaricati di a lotta antivetturiale è di a lotta contr'à i bioaggressori e guardie di u liturale.

Rapport n° 218: Evolution des modalités de temps de travail des chefs de secteur exerçant leurs missions auprès des agents de terrain en charge de la lutte anti-vectorielle et de la lutte contre les bio-agresseurs, des gardes du littoral.

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. VANNI présente le rapport aux suffrages des commissaires.

Sont absents: M. Jean BIANCUCCI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu nu 221 : Elezzione prufessiunale 2022- furmazione

specializata.

Rapport n° 221 : Elections professionnelles 2022 - formation

spécialisée.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents: M. Jean BIANCUCCI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin

MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu nu 199 : Mudalità di u teletravagliu per i persunali di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 199 : Modalités du télétravail pour les personnels de la Collectivité de Corse.

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. CAITUCOLI préconise la mise en place d'un ruraconnect. Les agents auront ainsi la possibilité de travailler dans les villages.

M. PAOLINI juge cette proposition opportune et intéressante.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Jean BIANCUCCI et Mme Christelle COMBETTE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0 Raportu n^u 203 : Evuluzione di e Ligne direttive di Gestione in materia d'avanzamentu è di prumuzione di quatru d'impieghi.

Rapport n° 203 : Evolution des Lignes directrices de Gestion en matière d'avancement et de promotion de cadre d'emplois.

Le rapport est présenté par M. PAOLINI.

La commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. VANNI met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

Raportu nº 204 : Regime d'indennità di a Cullettività di Corsica : traspusizione di u RIFSEEP à i novi quatri d'impieghi elighjibuli è traspusizione di e misure statutarie per l'assistenti sociueducativi. Rapport n° 204 : Régime indemnitaire de la Collectivité de Corse : transposition du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois éligibles et transposition des mesures statutaires pour les assistants socio-éducatifs.

M. PAOLINI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. VANNI met le rapport aux voix.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 11 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GENERALE

Raportu nº 186 : Spese di spiazzamentu è di sughjornu di i persunali di a Cullettività di Corsica, di i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è di i soci di l'istanze cunsultative.

Rapport n° 186 : Frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse, ainsi que des instances consultatives.

M. VANNI rapporte qu'une erreur a été commise s'agissant du rapport n° 186.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse confirme la présence d'une erreur rédactionnelle dans l'article 3 de la délibération. Il y a lieu de le modifier et d'ajouter le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et le Comité d'Evaluation.

M. VANNI sollicite les suffrages des commissaires.

<u>Sont absents</u>: Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Le contenu de l'article est modifié à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 11 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP:0

Il est 19 heures 10 et **M. VANNI**, **Vice-président de l'Assemblée de Corse**, lève la séance.

Fait à Aiacciu, le 27 juillet 2022

La présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS